

2.1 PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Document approuvé par DCM
du 19/07/2005





Manosque est une ville-centre d'un bassin de vie qui accueille 70 % des emplois de ce bassin dans les secteurs des commerces, de l'industrie et des services. Son nom véhicule une image évocatrice, porteuse de valeurs historiques, environnementales et culturelles.

La commune bénéficie d'un grand potentiel lié à l'ancrage dans une région de **fortes traditions et d'image affirmée**, où la ruralité est encore vivace : Haute Provence, Durance, Lubéron, Verdon, associé à un art de vivre.

La présence d'entreprises à la pointe de la technologie lui offre un positionnement dans la modernité : CEA Cadarache, le projet ITER, nombreuses entreprises sous-traitantes du CEA, etc.

Cette dualité apporte à Manosque **une dipolarité Tradition/Modernité** qui se conjugue pour un développement dynamique et harmonieux.

Fortement contraint par les éléments naturels, le territoire communal est soumis à des aléas naturels comme le risque d'inondation, le risque sismique, les failles de la Durance et le risque d'incendie dans les massifs. Leur prise en compte doit participer à l'aménagement de la commune.

Le paysage né de la topographie et des pratiques humaines agricoles et dans lesquels les infrastructures

de transport et d'énergie sont très prégnantes, doivent être une référence de premier ordre dans les choix de développement et d'aménagement. Son centre historique à l'architecture noble et l'organisation urbaine affirmée doit redevenir le pivot urbain et social qu'il a été avant l'expansion urbaine des années 70-90. Les quartiers récents appellent une restructuration pour retrouver les liens naturels entre le centre, les quartiers et la campagne.

Une identité, des enjeux

Les enjeux du développement sont de deux ordres :

Manosque ville de patrimoine doit poursuivre son développement économique et démographique en puisant sa force dans sa richesse patrimoniale, son ancrage traditionnel et son dynamisme technologique, en préservant son site et ses paysages qui donnent à la ville son identité et aux manosquins leur cadre de vie.

Manosque ville-centre de son agglomération doit conserver son rôle prépondérant dans l'accueil des activités économiques et des équipements publics structurant répondant au besoin de son aire d'influence. Elle doit à ce titre veiller à **dynamiser son territoire**

Enjeu : Manosque ville de patrimoines



Le patrimoine au sens large participe à l'identité de la commune. Sa valorisation permet d'intégrer les éléments issus des pratiques traditionnelles dans la dynamique de développement. Ce patrimoine se distingue essentiellement dans les domaines qui sont le culturel, l'urbain et l'environnemental.

Le patrimoine culturel s'inscrit dans la mémoire collective de la cité. Il participe à renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire particulier. C'est l'histoire des racines de la communauté que l'on rencontre à travers ses archives, ses oeuvres d'art, sa littérature grâce à des auteurs célèbres comme Giono, Frégny, Magnan, etc. et les productions d'artistes et artisans locaux. Cette mise en valeur participera à enrichir l'image de Manosque.

Parallèlement, le patrimoine urbain véhicule également suivant les caractéristiques du bâti et ses monuments, l'histoire de la ville. L'organisation physique du centre historique avec ses rues, ses places et ses placettes commerciales lui confère une fonction sociale identitaire forte, associée à l'art de vivre en Provence.

La mise en valeur de la spécificité architecturale du bâti en centre ville ainsi que la préservation des perspectives participe à la sauvegarde de l'identité manosquine.

Enfin, le patrimoine environnemental est l'écrin de la commune, tant dans ses paysages naturels que ceux façonnés par l'homme. Les grands espaces naturels et agricoles que sont les collines de Manosque et la plaine de la Durance doivent être préservés dans leur environnement et leurs fonctions. Ce patrimoine environnemental concerne aussi des éléments ponctuels.

Une attention particulière doit être portée sur certains éléments ponctuels comme les parcs des bastides, les canaux d'irrigation et les rives de la Durance, les rioux, les coulées vertes ...

Enjeu : Manosque ville de patrimoines

SITUATION

OBJECTIFS

Patrimoine culturel

- 2 fondations artistiques (Carzou, Glono), des monuments urbains classés et inscrits
- De nombreuses œuvres d'art identifiées
- Des archives d'une rare qualité
- Un tissu associatif culturel dense
- Une dynamique culturelle dominante : le livre et la lecture

On constate la multiplicité des acteurs et des équipements disséminés sur divers sites. Des faiblesses apparaissent dans la promotion artistique.

- Affirmer et renforcer l'image de Manosque en tant que ville historique riche en patrimoine culturel.
- Mettre en réseau les acteurs et équipements existants, favoriser l'accès et la connaissance du patrimoine local, créer des circuits de découvertes et de visites du patrimoine pictural et architectural.
- Favoriser la création et la diffusion culturelle.
- Améliorer la qualité des lieux d'activité culturelle au service de la population (musiques actuelles, lieux de répétition, ateliers, etc.).
- Favoriser la création d'une structure d'accueil de spectacles, congrès, et de manifestations artistiques.

Patrimoine Urbain

- Une ville au passé historique
- Un centre-ville ancien encore bien conservé dans sa forme et son organisation avec ses rues commerçantes, ses places lieu de rencontre et d'attachement socio-culturel, ses marchés, ses foires
- Des bâtiments remarquables (Porte Saunerie, Porte Soubeyran, église Saint Sauveur, hôpital, copropriété des Muriers)

L'habitat ancien souffre de vétusté. Les espaces publics du centre historique méritent une mise en valeur et un embellissement général. L'habitat remarquable fait l'objet de mesures de protections particulières, mais est insuffisamment mis en valeur dans le cadre d'une politique générale et continue.

- Protéger et mettre en valeur le centre historique, préserver son entité architecturale et paysagère
- Mettre en place les outils de protection réglementaires, développer des opérations d'aménagement et restructuration urbaine : réhabilitation, rénovation, traitement des espaces publics, modernisation des réseaux, du mobilier et des revêtements, amélioration de l'accessibilité multimodale
- Maintenir les équipements à forte fréquentation publique (culturels et administratifs) dans le centre ville, Mairie, bibliothèque, école de musique
- Veiller à équilibrer les pôles commerciaux en favorisant le commerce de centre ville
- Rechercher les conditions d'installation de nouvelles populations dans le centre historique par la restructuration des logements
- Favoriser l'occupation des locaux par la restructuration des logements
- Favoriser une continuité historique
- Soutenir une activité ancestrale du centre ancien et maintenir, valoriser et développer les activités connexes
- Améliorer le cadre en intervenant sur la respiration des îlots, l'état, la mixité des logements et la qualité des espaces publics

Patrimoine environnemental et paysager

- Un paysage façonné par l'Homme : canaux, restanques, champs, vergers, forêts
- Des richesses naturelles : l'eau, l'air, le ciel, la terre (sol et sous-sol)

Entre le Lubéron et le Verdon, dans la vallée de la Durance, Manosque jouit d'un environnement de qualité aux nombreux attraits. Cette richesse a permis le développement d'activités humaines très anciennes qui ont ancré le pays dans une économie rurale puis industrielle forte : agriculture, mines, énergie hydroélectrique. La qualité de vie, liée aux conditions climatiques et à la beauté des paysages, génère aujourd'hui un attrait supplémentaire pour une population en migration résidentielle.

- L'agriculture s'étend sur des espaces de grandes dimensions grâce à l'irrigation et à la bonne qualité des sols

Le mitage de l'espace rural par de l'habitat ou des activités non agricoles nuit au fonctionnement des exploitations que ce soit par la spéculation foncière ou par l'incompatibilité entre des pratiques urbaines et agricoles.

- Protection des grands ensembles naturels et agricoles (collines du Lubéron, du Mont d'Or, de Toutes Aures, des Chauvinets, plaine de la Durance)
- Protection du réseau des canaux d'irrigation et prise en compte de la trame agraire dans les découpages et les aménagements périurbains
- Protection des ripisylves des rieux et des berges de la Durance
- Protection des parcs arborés des bastides agricoles
- Protection des vues et dégagements sur les espaces bâtis remarquables et perspectives depuis les axes principaux, vers le centre ancien, le Mont d'Or et la colline de Toutes Aures. Préservation des vues sur le centre ancien depuis le Mont d'Or, Toutes Aures, les Chauvinets.
- Protection des entrées de villes et mise en valeur des zones commerciales existantes, en privilégiant l'insertion paysagère
- Favoriser le plan de cheminement piéton des espaces publics à partir du centre jusqu'au Vannades et la forêt de Pélissier



Enjeu : Manosque ville-centre dynamiser le Territoire



Manosque a toujours occupé une position centrale dans la région, dotée d'une organisation communale dès 1206. Chef-lieu de canton, elle abrite de grands équipements à dimension régionale, l'hôpital, collèges et lycées, complexes sportifs, théâtre, MJC, cinéma, etc..., un important appareil commercial répondant aux besoins d'un bassin de 60 à 80 000 habitants, dont elle fournit près des 2/3 des emplois.

Elle draine d'important flux de déplacements domicile-travail, domicile-services, qu'elle entretient avec les communes environnantes.

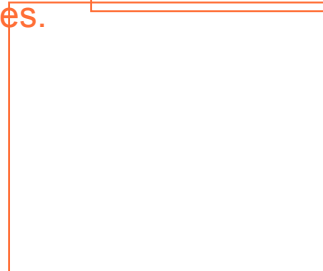
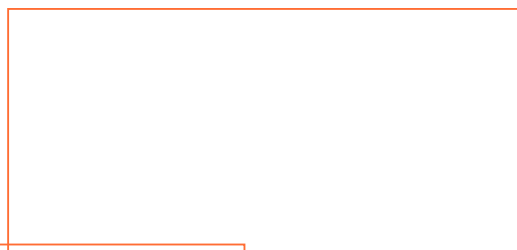
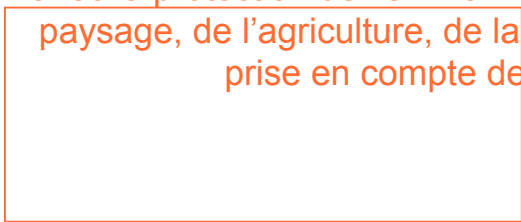
Cette centralité lui confère un dynamisme économique, mais pose le problème de la saturation de ses voies de communication, Aussi, l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitation ou d'activité devra se concilier avec la protection de l'environnement, du paysage, de l'agriculture, de la forêt et la prise en compte des risques.

Ville-centre, Manosque doit accroître les équipements structurant qui permettent de satisfaire les besoins des habitants de son aire d'influence.

La concentration des activités est également un facteur dynamisant : elle constitue le pôle économique du Sud du Département

Les difficultés des conditions de circulation, imposent un effort d'organisation des déplacements, une bonne gestion et une augmentation des stationnements.

La remise à niveaux des réseaux et des services est nécessaire pour la rentabilisation des équipements et des services.



Enjeu : Manosque ville-centre dynamiser le Territoire

SITUATION

L'accessibilité et les déplacements

- La RN 96 au nord et la RD 907 au sud, sont les principaux axes de circulation
- La voiture individuelle reste le principal mode de déplacement
- Le stationnement souffre d'une insuffisante capacité, d'une mauvaise répartition et d'une gestion mal adaptée.
- La disposition actuelle en étoile de la voirie entraîne le rabattement des circulations interquartiers par le centre ville où elle se mêle au trafic intercommunal
- Le déséquilibre entre le Nord et le Sud en matières d'implantation commerciale entraîne des problèmes de déplacements

OBJECTIFS

- Créer et restructurer les voies, afin de valoriser les liaisons inter-quartiers
- Limiter le trafic sur les radiales, sur les boulevards de ceinture du centre ancien
- Créer des liaisons structurantes entre la RD 907 et d'une part la RN 96
- Favoriser les transports en commun, notamment l'outil ferroviaire
- Favoriser la création de pistes cyclables et de cheminements piétons séparés des chaussées automobiles
- Constituer un ensemble de parcs de stationnement autour du centre ville. Mettre en place une gestion différenciée adaptée
- Créer un plan de cheminement piéton reliant les espaces publics, en considérant l'intérêt des rioux et des canaux traversant la ville.

Accueil d'équipements structurants du territoire

- Structure d'accueil vieillissante et non adaptée à l'accroissement des besoins de la population communale et des usagers extérieurs, notamment dans le domaine de la santé, et des services administratifs

La communauté de communes a une existence récente, elle est née de la nécessité de fédérer une identité commune, de renforcer les intérêts communautaires et de regrouper les moyens afin de favoriser le développement.

- Construction d'un pôle de santé
- Renforcer les activités tertiaire
- Construction de résidences pour personnes âgées
- Accueil d'un troisième lycée, à St Lazare
- Création d'un complexe sportif pour l'accueil des compétitions régionales
- répartir les équipements d'intérêt communautaire sur le territoire.
- Favoriser les coopérations intercommunales, notamment par l'installation et la gestion des équipements structurants

Développer la formation supérieure et professionnelle, Améliorer les équipements primaires

- Bon maillage des établissements scolaires sur l'ensemble de la commune
- L'accès aux groupes scolaires est parfois inadaptée (sécurité)
- Les infrastructures sportives sont utilisées de manière intensive par la population et les sites atteignent leur saturation.
- Offre non diversifiée dans le supérieur et le professionnel, ne correspondant pas forcément à la demande locale du bassin manosquin.

- Améliorer la sécurité des accès aux écoles
- favoriser la demande des entreprises par des filières techniques en lien avec les activités industrielles et de services du bassin de vie.

Enjeu : Manosque ville-centre dynamiser le Territoire

SITUATION

OBJECTIFS

Accueillir les jeunes

- La ville doit parvenir à rester un site d'accueil privilégié en direction des jeunes. Cette attractivité doit s'exprimer tant dans le domaine de la formation, de l'emploi, du logement que dans le domaine des loisirs du sport et de la Culture.

- Diversifier l'offre en matière de logements spécifiques, (logement étudiant, logement moyenne durée, logement jeune travailleurs, etc...)
- Diversification de la formation (voir plus haut)

Faciliter l'accès au logement

- Aujourd'hui à Manosque la demande est supérieure à l'offre provoquant l'accroissement de la pression foncière
- Les logements locatifs sont déficitaires (secteur libre et social)
- Absence de structure d'accueil spécialisé, de type résidence pour personnes âgées hors des structures sanitaires et sociales, et temporaire de type résidence service.
Le centre ancien constitue pourtant un réservoir de logements vacants

- Poursuivre l'action en cours (quartiers La Colette, Pimoutier, St Lazare et Pas de Laugier) par la construction de logements permettant le renouvellement urbain
- Prévoir une capacité d'urbanisation future pour satisfaire les perspectives de développement démographique à travers des opérations participant au financement des équipements manquant
- Constituer des réserves foncières pour ralentir la pression foncière
- Favoriser le développement du logement locatif de tout type dans les programmes à venir, afin de maintenir la diversité sociale.
- Promouvoir les structures d'accueil spécialisées et temporaires
- Développer la réhabilitation des logements dans le centre ancien et sa restructuration urbaine en facilitant la maîtrise foncière des opérateurs publics ou privés.
- Organiser le renouvellement et la diversification dans la proche périphérie
- Inciter la réhabilitation des logements dans les copropriétés dégradées
L'ouverture des surfaces nouvelles s'effectuera dans un souci d'économie d'espaces et de maîtrise des moyens techniques

Favoriser la création d'emploi

- Un tissu local d'activités à dominante de service.
- Les deux zones d'activités (st joseph et st maurice) sont arrivées à saturation.
- La pression foncière ambiante pénalise l'installation de locaux artisanaux et des PME.
- Implantation commerciale par mitage le long des axes.
- Une évasion commerciale vers Aix en Provence, Marseille et nouvellement Avignon.
- Une absence de certains types de commerce.
- Une structure d'accueil touristique insuffisante sur la commune ne répondant pas aux besoins du consommateur, n'y à l'image de la commune.

Industrie et artisanat :

- Favoriser les filières semi industrielles génératrices d'emplois dans les technologies avancées (communication, informatique et recherche nucléaire) et dans le secteur agronomique (saveurs et senteurs)
- Constituer des réserves foncières pour les activités dans des zones d'urbanisation future afin de répondre au développement à venir

Commerces :

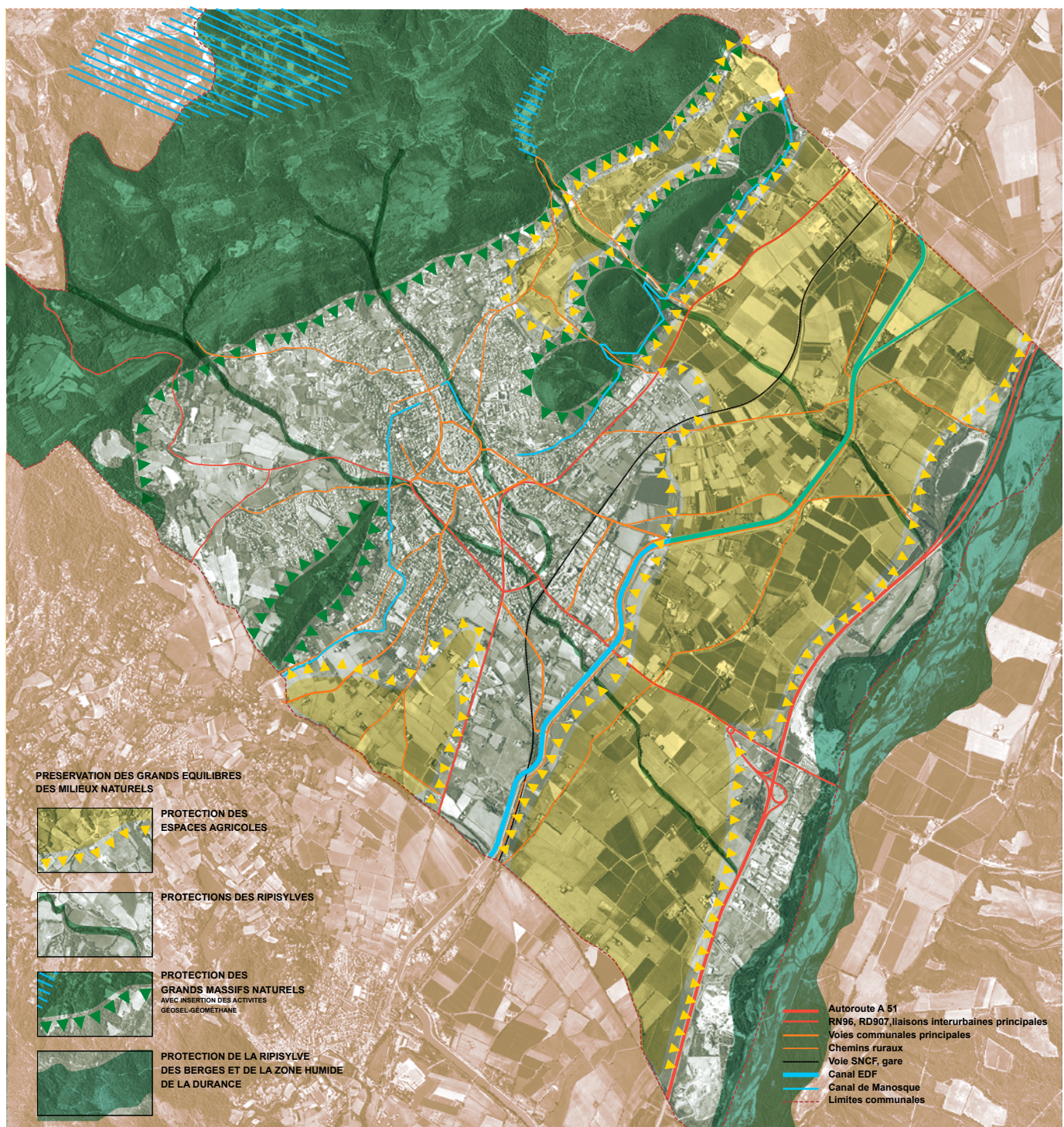
- Renforcer en compatibilité avec le Schéma départemental de développement du commerce, les activités commerciales dans la zone nord de la commune, afin de rééquilibrer les déplacements et limiter le mitage par de nouvelles implantations dans d'autres secteurs de la cité
- Renforcer l'attractivité commerciale du centre ancien par des aménagements de qualité, des créations de parkings et la restructuration des commerces lors des opérations d'aménagement de certains îlots.

Tourisme :

- Développer la capacité d'accueil hôtelier, gîtes urbains
- Valoriser les gîtes en milieu rural véhiculant la tradition et le maintien des cultures locales.



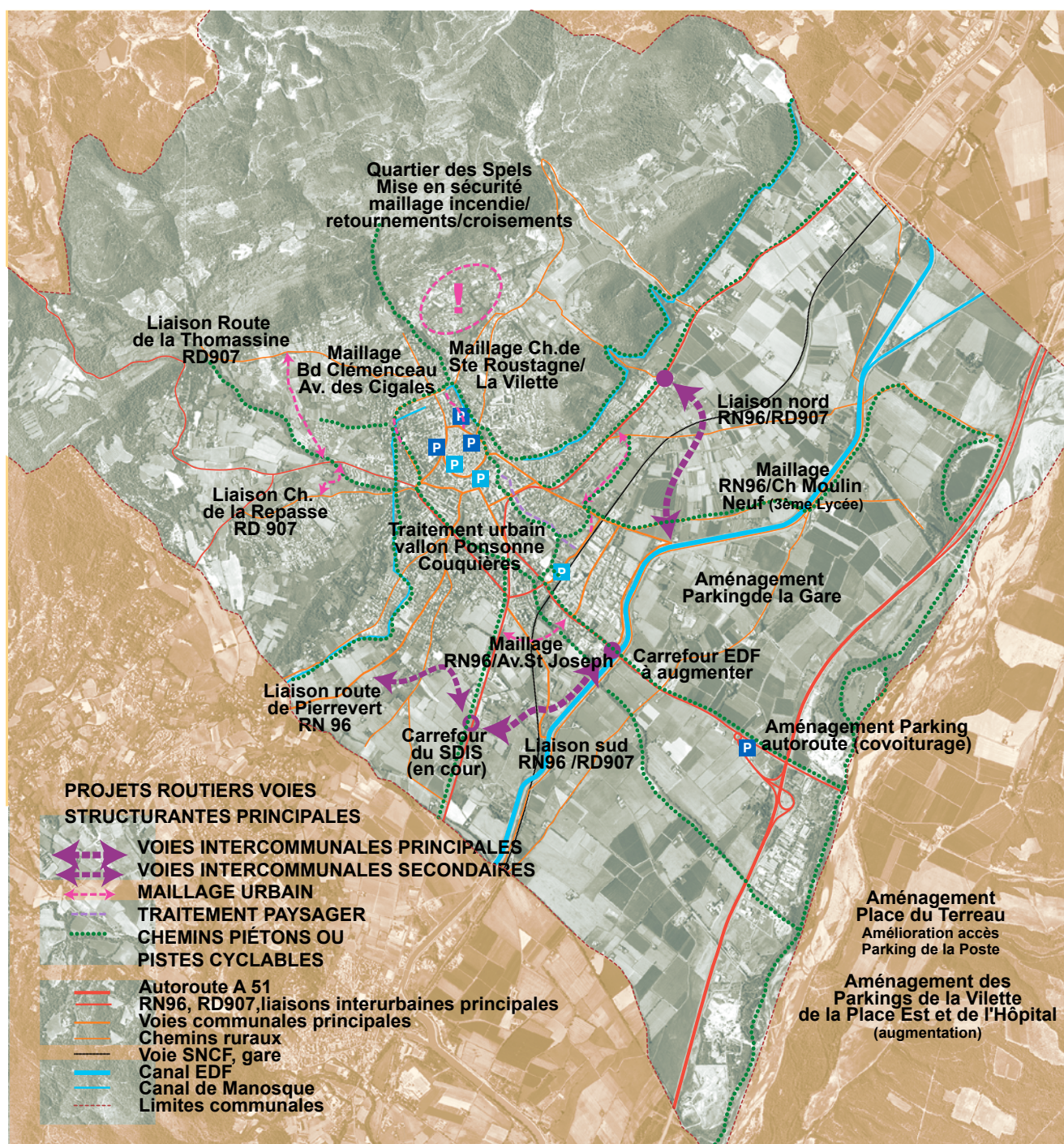
PRESERVATION DES GRANDS EQUILIBRES DES MILIEUX NATURELS



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable



PROJETS ROUTIERS VOIES STRUCTURANTES PRINCIPALES



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

